



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Praticiens enseignants: Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 26209

Texte de la question

Reponse. - La mise a disposition par l'IN2P3 de l'un de ses personnels requiert l'accord du directeur de l'institut. Or l'agent concerne dans le cas vise par la question, s'est mis dans une situation critiquable en acceptant de s'occuper du centre de calcul de l'universite de Paris-VIII, sans autorisation. C'est pourquoi il a ete prie de regagner son lieu d'affectation. L'honorable parlementaire comprendra que l'IN2P3 ne peut envisager de se separer d'un ingénieur de haut niveau en l'absence d'une solution de rechange, qui est actuellement en cours d'examen. Par ailleurs, il est precise que l'universite de Paris-VIII, qui utilisait jusqu'a present un materiel prete, vient de beneficier d'un financement de l'Etat de 2,4 MF lui permettant d'acquérir un gros mini ordinateur au debut de la presente annee 1988. L'universite a accepte de prendre en charge ce materiel dans l'etat actuel de son personnel.

Texte de la réponse

Reponse. - La mise a disposition par l'IN2P3 de l'un de ses personnels requiert l'accord du directeur de l'institut. Or l'agent concerne dans le cas vise par la question, s'est mis dans une situation critiquable en acceptant de s'occuper du centre de calcul de l'universite de Paris-VIII, sans autorisation. C'est pourquoi il a ete prie de regagner son lieu d'affectation. L'honorable parlementaire comprendra que l'IN2P3 ne peut envisager de se separer d'un ingénieur de haut niveau en l'absence d'une solution de rechange, qui est actuellement en cours d'examen. Par ailleurs, il est precise que l'universite de Paris-VIII, qui utilisait jusqu'a present un materiel prete, vient de beneficier d'un financement de l'Etat de 2,4 MF lui permettant d'acquérir un gros mini ordinateur au debut de la presente annee 1988. L'universite a accepte de prendre en charge ce materiel dans l'etat actuel de son personnel.

Données clés

Auteur : [M. Gayssot Jean-Claude](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26209

Rubrique : Enseignement superieur: personnel

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 1987, page 3441

Réponse publiée le : 7 mars 1988, page 1050